



AVIS

Suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire de la société **FOYER S.A.** du 7 avril 2009, un dividende d'un montant brut de

€ 1,117647 par action

sera payé, après déduction de la retenue de 15% de l'impôt luxembourgeois sur les dividendes, à raison de € 0,95 net par action à partir du 16 avril 2009 aux actionnaires nominatifs sur leur compte auprès de leur banque et aux actionnaires au porteur contre présentation du coupon n° 9 :

- au Grand-Duché de Luxembourg : auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat;
- en Belgique : auprès de Petercam S.A..

Le rapport annuel 2008 de **Foyer S.A.** est à la disposition du public, soit au siège de la Société à Leudelange, soit chez Petercam S.A. en Belgique. Il peut également être consulté sur le site internet www.foyer.lu ou sur le site de la Bourse de Luxembourg www.bourse.lu sous la rubrique "Informations réglementées" (OAM).

Leudelange, le 7 avril 2009

Le Conseil d'administration